

Thomassen, Wilhelmina (Pays-Bas)

[Original: anglais]

Exposé des qualifications

Exposé détaillé présenté conformément au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties concernant la procédure de présentation de candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale

Le Gouvernement néerlandais a décidé de proposer la candidature de Mme Wilhelmina Thomassen, actuellement juge de la Cour suprême des Pays-Bas, aux élections des juges de la Cour pénale internationale qui auront lieu à la première reprise de la septième session de l'Assemblée, qui doit se tenir à New York du 19 au 23 janvier 2009.

La candidature de Mme Thomassen est présentée au titre de la liste A conformément au paragraphe 3 b) i) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Mme Thomassen, dont le curriculum vitae en anglais, en espagnol et en français est joint, est un juge expérimenté ayant une compétence reconnue dans le domaine du droit pénal, comme stipulé au paragraphe 3 b) i) de l'article 36. Après avoir commencé sa carrière comme avocat de la défense (1975 - 1986), elle a été nommée juge au Tribunal de grande instance de La Haye (1986 - 1991) puis juge à la Cour d'appel de La Haye (1994 - 1997). Elle a été nommée Vice-Présidente de ces deux juridictions. Elle est, depuis 2004, membre de la Chambre criminelle de la Cour de cassation des Pays-Bas.

Au cours de sa longue carrière de magistrat, Mme Thomassen a eu à connaître d'un grand nombre d'affaires pénales complexes, à l'occasion desquelles elle a fréquemment été appelée à présider et, pendant plusieurs années, elle a été juge d'instruction pour des affaires dans lesquelles se trouvait impliquée la criminalité organisée. Elle a par conséquent acquis une vaste expérience du droit pénal et de la procédure pénale.

Mme Thomassen a également fait carrière au plan international, entre autres comme juge à la Cour européenne des droits de l'homme (1998 - 2004). Son expérience internationale lui a valu d'être nommée professeur de droit international des droits de l'homme à l'Université Érasme de Rotterdam en 2006.

Indépendamment du droit pénal et du droit international relatif aux droits de l'homme, Mme Thomassen a toujours manifesté un vif intérêt pour le droit de la famille et le droit des mineurs, et en particulier pour la situation des femmes et des enfants. Elle a été juge pour enfants pendant trois ans et, à ce titre, a eu à connaître d'affaires concernant la protection de l'enfance. En tant qu'avocate et que juge, Mme Thomassen s'est occupée d'affaires relatives à la violence contre les femmes.

Du fait de sa longue carrière en qualité de juge, Mme Thomassen répond à toutes les conditions de considération morale, d'impartialité et d'intégrité requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires, comme prévu au paragraphe 3 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Mme Thomassen parle couramment l'anglais et le français et réunit par conséquent les conditions visées au paragraphe 3 c) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Mme Thomassen est de nationalité néerlandaise.
